



République Française

## COMPTE RENDU Conseil municipal du jeudi 28 mai 2020

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

**Nombre de membres** : 19

**En exercice présents** : 19

**Nombre de votants** : 19

**Date de la convocation** : 22 mai 2020

Le vingt-huit mai deux mille vingt à 18 heures 30 mn, le nouveau Conseil municipal régulièrement convoqué par M. Pascal DELIEUZE, Maire sortant, ayant procédé à son installation conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du CGCT suite aux dernières élections municipales du dimanche 15 mars 2020, s'est réuni exceptionnellement à la Salle polyvalente de Saint-Jean-de-Fos (pour des raisons de sécurité). La séance a été placée, le temps de l'élection du nouveau maire, sous la présidence de Mme Jocelyne KUZNIAK doyenne d'âge de la nouvelle assemblée tel que dispose l'article L. 2122-7 du CGCT et le secrétariat a été confié à Mme Aude FRIED, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Le maire sortant ouvre la séance à 18h30 et procède à l'installation du nouveau Conseil municipal après avoir rappelé les résultats des élections municipales du dimanche 15 mars 2020.

La doyenne d'âge prend la présidence de la séance la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du Conseil municipal. Mme Aude FRIED est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### ***ELECTION DU MAIRE***

Après un tour de scrutin à bulletin secret, le nouveau Maire M. Pascal DELIEUZE, seul candidat, est élu à la majorité absolue avec 15 voix et 4 bulletins blancs. Le maire sortant procède à la traditionnelle remise de l'écharpe au nouveau maire qui prend ensuite la présidence de la séance pour passer au vote de la fixation du nombre d'adjoints.

## **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Après proposition du Maire et en fonction des textes en vigueur, il est décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer le nombre d'adjoints à 5.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Après constatation de la candidature d'une seule liste d'adjoints proposée par le Maire et un premier tour de scrutin à bulletin secret, sont élus à la majorité absolue avec 15 voix et 4 bulletins blancs :

**1<sup>ère</sup> adjointe** Madame Jocelyne KUZNIAK

**2<sup>ème</sup> adjoint** Monsieur Thierry VERZENI

**3<sup>ème</sup> adjointe** Madame Christine GRANIER

**4<sup>ème</sup> adjoint** Monsieur Philippe PREVOST

**5<sup>ème</sup> adjointe** Madame Olivia GHIBAUDO

Le nouveau maire procède à la traditionnelle remise des écharpes à ses 5 adjoints.

## **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Conseil municipal devait se prononcer sur les indemnités du Maire et des Adjoints. M. le Maire a proposé d'appliquer les taux en fonctions des barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Articles L. 2123-23, L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette proposition a été approuvée à la majorité absolue avec **19** voix POUR et **0** ABSTENTIONS.

La séance est levée à **..h..** après le discours d'installation du nouveau maire.

La secrétaire de séance,  
Aude FRIED

Le Maire,  
Pascal DELIEUZE

Les élus présents :

M. le Maire M. Pascal DELIEUZE		M. Régis MAHE	
-----------------------------------	--	---------------	--

Mme Jocelyne KUZNIAK		Mme Christine CAPELLI	
M. Thierry VERZENI		M. Lyonel VERNET	
Mme Christine GRANIER		Mme Aude FRIED	
M. Philippe PREVOST		M. Yoann GALHAC	
Mme Olivia GHIBAUDO		Mme Nathalie SOULAGES	
M. Franck SALVAGNAC		M. Eric BOISSERIE	
Mme Marie-Christine PORCHEZ		Mme Sandrine BRUSQUE	
M. Frédéric NADAL		M. Yann LE MOAL	
Mme Fabienne DRON-MAILLARD		M. le Maire sortant M. Pascal DELIEUZE	